



Budget primitif 2024

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Présenté en Commission Finances le 03-04-2024

Ordre du jour

01. Adoption du CFU

Introduction CFU

Compte financier Unique
2023 annexe I

02. Affectation du résultat

Rappel du cadre juridique

03. Vote du BP 2024

Présentation par section
sens vote au chapitre.

04. Vote des taux fiscalités directes locales

Conformément à Etat 1259

05. Vote subventions aux associations – écoles communales

Annexe II.

Introduction CFU

Le compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Par délibération n° 2021-06-009 du 23 juin 2021, La ville de SUIPPES a souhaité expérimenter le CFU avant mise en application.



II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	775 000,00	621 116,86	0,00	621 116,86	80,14	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 600 000,00	1 526 962,22	0,00	1 526 962,22	95,44	0,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	38 065,00	0,00	38 065,00	95,16	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	260 000,00	178 551,36	0,00	178 551,36	68,67	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 675 000,00	2 364 695,44	0,00	2 364 695,44	88,40	0,00
66	Charges financières	15 000,00	4 466,05	557,44	5 023,49	33,49	0,00
67	Charges spécifiques	50 000,00	3 161,12	0,00	3 161,12	6,32	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 755 000,00	2 372 322,61	557,44	2 372 880,05	86,13	0,00
023	Virement à la section d'investissement	340 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	270 000,00	275 361,44	0,00	275 361,44	101,99	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		610 000,00	275 361,44	0,00	275 361,44	45,14	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 365 000,00	2 647 684,05	557,44	2 648 241,49	78,70	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 365 000,00	2 647 684,05	557,44	2 648 241,49		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	50 000,00	51 367,21	0,00	51 367,21	102,73	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	275 000,00	386 333,14	0,00	386 333,14	140,48	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	222 300,00	226 262,00	0,00	226 262,00	101,78	0,00
731	Fiscalité locale	415 000,00	505 159,83	0,00	505 159,83	121,73	0,00
74	Dotations et participations	1 502 000,00	1 552 407,74	0,00	1 552 407,74	103,36	0,00
75	Autres produits de gestion courante	130 883,79	148 233,77	0,00	148 233,77	113,26	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 595 183,79	2 869 763,69	0,00	2 869 763,69	110,58	0,00
76	Produits financiers	10,00	3,30	0,00	3,30	33,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	10 620,00	0,00	10 620,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	15 000,00	15,00	0,00	15,00	0,10	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 610 193,79	2 880 401,99	0,00	2 880 401,99	110,35	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	30 000,00	36 436,31	0,00	36 436,31	121,45	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		30 000,00	36 436,31	0,00	36 436,31	121,45	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 640 193,79	2 916 838,30	0,00	2 916 838,30	110,48	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		724 806,21					
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 365 000,00	2 916 838,30	0,00	2 916 838,30		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 600,00	65 895,86	54,64	0,00
204	Subventions d'équipement versées	250 000,00	35 700,00	14,28	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 844 400,00	1 036 713,27	56,21	400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	29 039,35	58,08	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 265 000,00	1 167 348,48	51,54	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 000,00	72 530,85	85,33	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		85 000,00	72 530,85	85,33	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 350 000,00	1 239 879,33	52,76	400 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00	36 436,31	121,45	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		40 000,00	36 436,31	91,09	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		2 390 000,00	1 276 315,64	53,40	400 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		2 390 000,00	1 276 315,64		400 000,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	522 000,00	375 354,24	71,91	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 500,00	223 074,00	25,92	860 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	495,41	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	33 482,80	95,67	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 417 995,41	631 911,04	44,56	1 060 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>340 000,00</i>			
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>270 000,00</i>	<i>275 361,44</i>	<i>101,99</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre en investissement		620 000,00	275 361,44	44,41	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 037 995,41	907 272,48	44,52	1 060 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté		352 004,59			
Total des recettes de la section d'investissement		2 390 000,00	907 272,48		1 060 000,00

En conclusion de cette présentation e CFU se présente comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 037 995,41	2 640 193,79	4 678 189,20
	Recettes réalisées (1)	B	907 272,48	2 916 838,30	3 824 110,78
	Restes à réaliser	C	1 060 000,00	0,00	1 060 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 390 000,00	3 365 000,00	5 755 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 276 315,64	2 648 241,49	3 924 557,13
	Restes à réaliser	F	400 000,00	0,00	400 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-369 043,16	268 596,81	-100 446,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	352 004,59	724 806,21	1 076 810,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-17 038,57	993 403,02	976 364,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	660 000,00	0,00	660 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	642 961,43	993 403,02	1 636 364,45

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Affectation du résultat

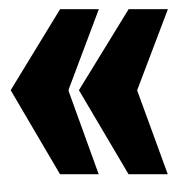
L'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du CFU. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement des exercices antérieurs. L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au «D001» ou excédent au «R001») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient :

- de s'assurer que le déficit ou l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif est identique à celui qui apparaît au compte de gestion;
- de s'assurer que les restes à réaliser ont été sincèrement évalués.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2024 AFFECTATION DU RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2023	268 596,81
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	724 806,21
TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)	993 403,02
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2023	-369 043,16
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	352 004,59
SOLDE CUMULE	-17 038,57
Solde des restes à réaliser d'investissement recette	1 060 000,00
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	-400 000,00
résultat de cloture - RAR	642 961,43
Besoin de financement	0,00
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2023	
Affectation - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement 002	993 403,02
Report en investissement 001	642 961,43

Section fonctionnement dépenses :
Virement à la section d'investissement (023) DF vers la section d'exploitation (021) d'un montant de 365 000,00€



Vote du Budget Primitif par chapitre Ville de SUIPPES 2024 .

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités locales est fixée au 15 avril N (article L. 1612-2 CGCT). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Présentation du Budget Primitif Ville de Suippes 2024 au chapitre

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2024	%	compte	libellé	BP 2024		%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	365 000,00	9,61	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	993 403,02		26,14
chapitre D 011	Charges à caractère général	905 000,00	23,82	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00		9,47
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 715 000,00	45,13	chapitre R 73	Impôts et taxes	222 300,00		40,04
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	chapitre R 731	Impôts et taxes	510 000,00		1,05
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	350 000,00	9,21	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 521 400,00		40,04
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	7,89	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	40 000,00		1,05
chapitre D 66	Charges financières	20 000,00	0,53	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	86 876,98		2,29
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	55 000,00	1,45	chapitre R 76	Produits financiers	20,00		0,00
Chapitre D68	Dotations aux amortissements et provisions	40 000,00	1,05	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
				chapitre 78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	16 000,00		0,42
chapitre D 014	Atténuation de produit	50 000,00	1,32	chapitre R 013	Atténuation de charges	50 000,00		1,32
Total Dépenses Fonctionnement		3 800 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		3 800 000,00		100,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Compte	Libellé	BP 2024	Dont Restes à réaliser	%	Compte	Libellé	BP 2024	Dont Restes à réaliser	%
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	40 000,00		0,81	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	642 691,43		12,98
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	3,13	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	365 000,00		7,37
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	2,02	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	150 000,00	0,00	3,03	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	350 000,00		7,07
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 455 000,00	400 000,00	90,00	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	29 800,00		0,60
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	2 176 000,00	200 000,00	43,96
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	1 365 000,00	860 000,00	27,58
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	1,01	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	20 000,00		0,40
Total Dépenses Investissement		4 950 000,00		100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
					Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 508,57		0,03
					Total Recettes Investissement		4 950 000,00		100,00

Vote des taux fiscalités locales

Propositions :

TAXE	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	24,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	9,55 %

FISCALITE DIRECTE LOCALE - CHAPITRE	2021	2022	2023	Proposition 2024
731				
Population	3939	3913	3917	3917
Taxe d'habitation		13 356	9 492	9 273
taux voté	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
taxe sur le foncier bâti (TFB)	555 470	576 303	670 692	701 788
taux voté	23,03%	23,03%	24,41%	24,41%
taxe sur le foncier non bâti	1 621	1 675	1 896	0
taux voté	1,57%	1,57%	1,66%	0,00%
Effet coefficient correcteur	-244 458	-251 457	-275 778	-288 918
TOTAL FISCALITES	312 633	339 877	406 302	422 143
Allocations compensatrices chapitre 74				
Compensation exonération de TFPB (74833)	111 649	115 472	125 834	132 610
Compensation exonération de TFPNB (74834)	146	146	145	143
TOTAL	111 795	115 618	125 979	132 753
TOTAL CUMULE fiscalité +Allo. Comp.	424 428	455 495	532 281	554 896
Evolution des recette /N-1 %	-1,97%	7,32%	16,86%	4,25%
Evolution des recette /N-1 en chiffre		31 067	76 786	22 615
Moyenne par habitant	107,75	116,41	135,89	141,66

Vote Subventions aux Associations

ANNEXE II - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

ASSOCIATIONS	Acompte de subvention	2ème versement sur	TOTAL 2024
	2024	dossier exceptionnel	
CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	225,00	0,00	250,00
MAISON POUR TOUS	9 000,00	0,00	9 000,00
LES ARCHERS DE LA SUIPPE	650,00	650,00	1 300,00
UNION MUSICALE DE SUIPPES	10 300,00	0,00	10 300,00
SUIPPES EN FETE	400,00	400,00	800,00
APES de SUIPPES	500,00	500,00	1 000,00
LA GRANDE COTERIE DU SOURIRE	300,00	0,00	300,00
LA MI GYM	150,00	0,00	150,00
OLYMPIC SUIPPAS	1 000,00	1 000,00	2 000,00
CHORALE LA SOPPIA	450,00	450,00	900,00
LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	200,00	0,00	200,00
ECOLE DE MUSIQUE	30 000,00	0,00	30 000,00
ORCHESTRE A L'ECOLE (primaire Jules Ferry)	11 500,00	0,00	11 500,00
LES QUATRES SAISONS	500,00	500,00	1 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE	710,00	710,00	1 420,00
CLUB CANIN SUIPPES	500,00	500,00	1 000,00
COS DE SUIPPES	1 500,00	0,00	1 500,00
AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	1 500,00	1 500,00	3 000,00
PEDALE SUIPPASE	1 125,00	1 125,00	2 250,00
SUIPPES ANIMATION	4 500,00	4 500,00	9 000,00
JEUNES SAPEURS POMIERS CCRS JSP SPS	700,00	700,00	1 400,00
CROQUEUR DE POMMES	100,00	0,00	100,00
LES AMIS DE NOS EGLISES	100,00	0,00	100,00
TOTAL SUBVENTION 2024	75 910,00	12 535,00	88 470,00

Versement en 1 seule fois si montant subvention inférieur à 300,00€	
Versement unique pour les associations :	MPT
	UNION MUSICAL
	ECOLE DE MUSIQUE
	ORCHESTRE A L'ECOLE
	COS
	CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vote Subventions aux Ecoles communales

ANNEXE III SUBVENTIONS AUX ECOLES COMMUNALES ANNEE 2024

SITE	coopérative	classe Ehec	Classe transplantée	USEP	TOTAL
MATERNELLE RENÉ THIERRY	900	0	1 500,00	350,00	2 750,00
MATERNELLE JULES FERRY	1270	0	1 500,00	0,00	2 770,00
PRIMAIRE JULES FERRY	3050	0	1 500,00	805,00	5 355,00
PRIMAIRE AUBERT SENART	2300	2000	1 500,00	610,00	6 410,00
TOTAL SUBVENTION 2024	7520	2000	6 000,00	1 765,00	17 285,00

L'équipe



Youssef KOULLI

DGS



Sandra HAQUELLE

Responsable RH/Finances

Séverine TANGRE

Gestionnaire compta/paie



**Membres commission
Finances**

Merci

Ville de SUIPPES

Conseil municipal du 10 avril 2023

